

VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 DECEMBRE 2014

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18h50'.

35 membres sont présents : MM. Michel FIRKET, Michel de LAMOTTE, Mme Maggy YERNA, MM. Raphaël MIKLATZKI, Jean-Pierre GOFFIN, André SCHROYEN, Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, M. Fouad CHAMAS, Mme Marie-Claire LAMBERT, M. Pierre GILISSEN, Mme Fatima SHABAN, MM. Jean Pierre HUPKENS, Guy KRETTELS, Roland LEONARD, Mohammed BOUGNOUCH, Fabrice DREZE, Mme Elisabeth FRAIPONT, M. Mehmet AYDOGDU, Mme Véronique DE KEYSER, M. Michel PETERS, Mme Nathalie FRISSE, Géraldine BLAVIER, MM. Michel FAWAY, François SCHREUER, Jacques MARNEFFE, Guiseppe MANIGLIA, Louis MARAITE, Marc GILLIS, Sébastien BOVY, Mme Sophie LECRON, MM. Quentin le BUSSY, Jean-Paul BONJEAN, Mme Caroline SAAL, M. Serge CARABIN M. Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Directeur général, M. MANTOVANI Serge, Directeur général adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

14 membres sont absents : MM. Claude EMONTS, Pierre STASSART, Jean-Géry GODEAUX, Mme Christine DEFRAIGNE, M. Gilles FORET, Mmes Corinne WEGIMONT, Bénédicte HEINDRICHS, M. Jean-Claude MARCOURT, Mme Diana NIKOLIC, MM. Benoit DREZE, Hassan BOUSETTA, Raoul HEDEBOUW, Mmes Audrey NEUPREZ, Sarah SCHLITZ.

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

REPONSE aux différentes répliques évoquées la veille aux chefs de groupe par M. Michel FIRKET.

(M. Pierre STASSART, Mmes Diana NIKOLIC, Sarah SCHLITZ Audrey NEUPREZ, Corinne WEGIMONT, M. Claude EMONTS entrent en séance : 41 présents).

(Mme Marie-Claire LAMBERT, M. Jean-Paul BONJEAN, Mme Corinne WEGIMONT, MM. Jacques MARNEFFE, Marc GILLIS sortent de séance : 36 présents

2.

Adopte le budget ordinaire de la Zone de police pour l'année 2015.
La délibération est adoptée par 20 voix pour, 16 voix contre et 0 abstention.

3.

Adopte le budget extraordinaire de la Zone de police pour l'année 2015.
La délibération est adoptée par 20 voix pour, 16 voix contre et 0 abstention.

36.

Adopte les prévisions de trésorerie de la Régie Foncière de Stationnement et de Services pour l'exercice 2015.
La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

(Mme Marie-Claire LAMBERT, M. Jean-Paul BONJEAN, Mme Corinne WEGIMONT, MM. Jacques MARNEFFE, Marc GILLIS entrent en séance : 41 présents).

Des amendements relatifs au point 19 sont déposés : Il s'agit :

- de commander une audit de la dette de la ville de Liège

Le groupe PTB propose d'inscrire un article budgétaire en vue de l'organisation d'une étude d'audit de sa dette

L'amendement est rejeté par le Collège.

Les groupes PS, CDH, MR, ECOLO votent contre.

Le groupe PTB vote pour.

Le groupe VEGA s'abstient.

- de proposer, pour cette dernière année, de supprimer la redevance sur l'occupation du domaine public

Le groupe ECOLO et le groupe PTB proposent d'inscrire trois articles budgétaires :

- En recette ordinaire, doubler la taxe sur les panneaux d'affichage d'un pour atteindre les 1.970.000 euros

- En recette ordinaire, supprimer la redevance sur l'occupation du domaine public

- En dépense ordinaire, ajouter la mise en place et l'entretien d'un panneau public d'affichage par quartier de Liège pour la somme de 15.000 euros

L'amendement est rejeté par le Collège.

Les groupes PS, CDH, MR, votent contre.

Les groupes PTB et ECOLO votent pour.

Le groupe VEGA s'abstient.

- du statu quo du budget alloué aux écoles de devoir à savoir 32.786 euros
Le groupe ECOLO propose de diminuer les dépenses ordinaires de frais de réception et de représentation du Protocole de 115.000 à 112.214 euros.

L'amendement est rejeté par le Collège.

Les groupes PS, CDH, MR, votent contre.

Le groupe ECOLO vote pour.

Les groupes VEGA et PTB s'abstiennent.

- Le groupe VEGA propose :

Au budget ordinaire :

1. Réduction de 2,5 millions d'euros de la dotation de la police Ce montant est réorienté comme suit :

a) 1 million d'augmentation de la dotation du CPAS ;

b) 500 000 euros de soutien aux petites structures culturelles,

c) 1 million de dotation à la Régie foncière ;

2. Augmentation de l'additionnel à l'IPP de 8 à 8,5 %. Recette attendue : 2,8 millions d'euros, à quoi il faut ajouter entre 1 et 2 millions d'augmentation induite du fonds des communes. Ce montant est attribué à :

b) 100 000 EUR au fonctionnement, au sein de l'administration d'un bureau des statistiques;

c) Le solde (estimé à environ 4 millions d'euros) au financement d'abonnements TEC à prix réduits pour les habitants de la Ville ;

Au budget extraordinaire :

3. Attribution du million issu de l'amendement numéro 1 à un subside en capital du même montant à la régie foncière;

4. Subside en capital de 5 millions d'euros, prélevé sur les réserves, permettant la constitution d'une régie communale des énergies vertes.

L'amendement est rejeté par le Collège.

Les groupes PS, CDH, MR, votent contre.

Les groupes ECOLO et VEGA votent pour.

Le groupe PTB s'abstient.

5.

19.

Adopte les règlements taxes relatifs à :

- règlement relatif à la remise à la taxe communale additionnelle au précompte immobilier

- règlement relatif à la taxe communale additionnelle au précompte immobilier

La délibération est adoptée par 26 voix pour, 15 voix contre et 0 abstention.

- règlement relatif à la taxe urbaine sur les déchets ménagers, à charge des personnes qui offrent en location de logements à d'autres qui n'y sont pas domiciliées

La délibération est adoptée par 25 voix pour, 15 voix contre et 1 abstention.

- règlement relatif à la taxe urbaine sur les déchets ménagers

La délibération est adoptée par 35 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

(MM. Gilles FORET et Raoul HEDEBOUW entrent en séance : 43 présents).

- règlement relatif à la taxe urbaine sur les déchets assimilés aux déchets ménagers

La délibération est adoptée par 25 voix pour, 17 voix contre et 1 abstention.

- règlement relatif à la taxe sur les exploitations de parkings payants

La délibération est adoptée par 26 voix pour, 10 voix contre et 7 abstentions.

- règlement relatif à la taxe sur les parkings desservant des immeubles affectés à une activité commerciale, industrielle ou artisanale

La délibération est adoptée par 33 voix pour, 10 voix contre et 0 abstention.

(Mme Diana NIKOLIC, M. Fabrice DREZE sortent de séance : 41 présents).

(M. Jean-Claude MARCOURT entre en séance : 42 présents).

- règlement relatif à l'établissement de centimes additionnels à la taxe régionale sur les mâts, pylônes et antennes

La délibération est adoptée par 33 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

- règlement relatif à la taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés

La délibération est adoptée par 26 voix pour, 0 voix contre et 16 abstentions.

- règlement relatif à la taxe sur les panneaux publicitaires

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

(Mme Elisabeth FRAIPONT, M. Michel PETERS, sortent de séance : 40 présents).

Un amendement relatif au point 20 est déposé :

Le groupe VEGA propose :

Au budget ordinaire :

3. Remise en place de la taxe sur les constructions, en veillant à sa perception plus efficace : 300 000 euros Ce montant est attribué à la remise en place de primes aux travaux permettent des économies d'énergie dans les logements.

L'amendement est rejeté par le Collège.

Les groupes PS, CDH, votent contre.

Les groupes MR, ECOLO, PTB et VEGA votent pour.

20.

Décide d'abroger le règlement relatif à la taxe sur les constructions.

La délibération est adoptée par 32 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.

(Mme Christine DEFRAIGNE entre en séance : 41 présents).

(Mme Audrey NEUPREZ, M. Guy KRETTELS sortent de séance : 39 présents).

21.

Décide de voter le budget initial de l'exercice 2015.

La délibération est adoptée par 26 voix pour, 13 voix contre et 0 abstention.

22.

Adopte le Plan de convergence 2015-2019.

La délibération est adoptée par 26 voix pour, 13 voix contre et 0 abstention.

La séance est levée à 23h55'.

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

Serge MANTOVANI

Willy DEMEYER